

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le

24 FEV. 2020

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

NOR CPAB2003838C
N° interne DF-1BLF-20-3376

A L'ATTENTION DES MESDAMES ET MESSIEURS
LES RESPONSABLES DE LA FONCTION
FINANCIERE MINISTERIELLE ET LES DIRECTEURS
DES AFFAIRES FINANCIERES ET LES
RESPONSABLES DE PROGRAMMES

Objet : Modification de la maquette budgétaire

La mise en œuvre de la LOLF s'est traduite par la définition d'une nouvelle architecture budgétaire, s'appuyant sur la mission et le programme comme base de l'autorisation parlementaire, et présentant le budget par destination plutôt que par nature des dépenses.

Cette maquette budgétaire évolue chaque année en loi de finances, pour répondre aux évolutions de conception ou de priorités des politiques publiques, mais aussi aux besoins des gestionnaires, par la création, la fusion ou la suppression de programmes ou de missions. Depuis 2006, nous avons réussi à concilier les exigences d'une relative stabilité de la maquette, afin de permettre les comparaisons temporelles, avec les modifications jugées nécessaires, sans pour autant conduire un exercice de réexamen complet de la maquette budgétaire.

Cette réflexion globale sur la maquette budgétaire semble aujourd'hui utile. Celle-ci devra tenir compte des attentes du Parlement, comme de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, pour assurer une gestion budgétaire efficace sur le terrain. L'objectif est de présenter les évolutions retenues par le Gouvernement dans le rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques de juin prochain, conformément à l'article 50 de la LOLF.

Plusieurs initiatives récentes sont à signaler en la matière.

En premier lieu, dans son dernier rapport (<http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i2210.asp>), la Mission d'information relative à la mise en œuvre de la LOLF (MILOLF) énumère un certain nombre de modifications à apporter à la maquette budgétaire dans l'objectif de renforcer les principes d'universalité, d'unité et de spécialité du budget.

J'ai pu constater, lors de mon audition par la commission des finances de l'Assemblée nationale le 5 février dernier, que, au-delà des propositions de la MILOLF, les commissaires aux finances attachent une grande importance au sujet et dessinent des pistes d'évolution sur plusieurs missions du budget de l'Etat.

Diffusion générale

En deuxième lieu, le chantier de déconcentration budgétaire en cours de mise en œuvre appelle des simplifications de la maquette budgétaire. En effet, la large concertation engagée auprès des différents acteurs par la direction du budget et la DITP, à la suite du 3^{ème} CITP du 20 juin 2019, a fait émerger des propositions pour répondre aux attentes des niveaux déconcentrés, avec une demande d'application au niveau déconcentré des principes de responsabilisation des gestionnaires portés au niveau central. La simplification et d'adaptation de la cartographie budgétaire sont de nature à s'inscrire dans les réponses attendues. Dans l'esprit de la démarche engagée, il convient donc d'intégrer les perspectives ouvertes par la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) et de retenir une approche qui prend en compte la réalité administrative de la mise en œuvre des politiques publiques sur le terrain.

Enfin, dans le cadre de la réforme à venir de la gouvernance des finances publiques, il est souhaitable que les objectifs de rebudgétisation et de simplification portés depuis la circulaire du Premier ministre de mai 2017 se traduisent par des évolutions de maquette, par exemple *via* la réintégration sur le budget de l'Etat de programmes de comptes spéciaux, une réduction du nombre de programmes ou la rebudgétisation de fonds sans personnalité juridique bénéficiaires de taxes affectées.

Dans ce contexte, il vous est demandé de réfléchir aux évolutions souhaitables de la maquette budgétaire dans votre champ ministériel, dans le double objectif d'amélioration de l'information du Parlement et de simplification de la gestion.

Ces propositions seront transmises à vos correspondants habituels de la direction du budget **au plus tard le lundi 23 mars**. Elles pourront être abordées dans le cadre des conférences de performance qui seront tenues courant avril.

Pour le Ministre et par délégation
La directrice du budget



Amélie VERDIER